

EMPLOI DES FEMMES

MOBILISONS-NOUS !

 **8**
MARS
Journée
des luttes
des femmes
MANIFESTONS
toutes et tous
RV à 18h
Pl. du 18 juin
Montparnasse

Toujours principales responsables des soins de la famille...

La répartition des tâches domestiques entre hommes et femmes reste identique, à quelques minutes près, depuis plus de vingt ans. En plus de l'entretien du foyer, les femmes sont toujours chargées des soins des enfants, des personnes dépendantes (malades, personnes âgées). Leur place dans le monde du travail reste déterminée par cette charge domestique qui est très peu remise en cause par la société et qui leur impose l'exercice usant d'avoir à tout moment à penser aux autres, à organiser le bien-être de chaque membre de la famille.

... les femmes subissent toujours une situation d'inégalité professionnelle par rapport aux hommes...

Si l'insertion des femmes dans le monde salarié s'est accélérée, s'il y a de plus en plus de femmes qualifiées, la situation d'inégalité entre hommes et femmes perdure dans le monde du travail. Le salaire moyen des femmes représente entre 75 et 80% de celui des hommes, ce qui n'a pas changé depuis le milieu des années 1990. D'après l'Insee, le temps partiel explique en partie les inégalités salariales, mais un " résidu " d'inégalité, évalué à 11%, n'a d'autre cause que les discriminations.

Plus inquiétant, certaines inégalités augmentent. Les femmes sont sur-représentées dans toutes les formes d'emploi précaire, de sous-emploi et de chômage : en effet elles constituent 46% de la population active mais 54% des chômeurs, 83% des personnes à temps partiel, 80% des personnes en sous-emploi (temps partiel subi), 58% des CDD et 78% des employés non qualifiés.

Les femmes sont davantage concernées par la précarité que les hommes : plus de 50 % de femmes parmi les bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion), de l'ASS ou de l'AAH (allocation pour adultes handicapés); 61 % pour l'Allocation supplémentaire vieillesse (qui permet d'atteindre le minimum vieillesse) ; 98 % pour l'Allocation de parent isolé.

La dégradation des services publics les touche en premier ...

Les services publics sont de plus en plus souvent diminués et libéralisés. Rappelons qu'en 2002, sur 2,3 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans, seuls 11% des enfants étaient en crèches. La moitié était gardée au foyer par un parent, le plus souvent la mère, dans plus de 50% des cas, ce parent (cette mère) reçoit l'APE. Les maternelles selon les directives européennes devraient être soumises aux lois du marché. Il en est de même pour les services de santé. C'est l'accès à l'emploi qui est ainsi rendu plus difficile.

Les mesures sur l'emploi adoptées par le gouvernement : une régression pour tous ...

La situation de l'emploi est pour tous préoccupante, le patronat restructure, licencie et délocalise. Et le gouvernement qui emboîte le pas du MEDEF veut faciliter le turn-over de tous les salariés, casser les solidarités entre eux. Il vient d'adopter le CNE (contrat nouvelles embauches) et le CPE (contrat première embauche).

Avec le CNE pour les entreprises de moins de 20 salariés, l'employeur, durant une période de 2 ans, peut licencier sans préavis, sans entretien préalable et sans s'expliquer sur les causes de la rupture du contrat. Le MEDEF plaide déjà pour qu'il soit applicable dans toutes les entreprises. Le CPE autorise pendant deux ans l'employeur à licencier les jeunes sans aucun motif, du jour au lendemain et ce cadeau étant probablement insuffisant, l'employeur se voit en outre dispensé de cotisations sociales !

**COLLECTIF
NATIONAL
POUR
LES DROITS
DES FEMMES**

... une régression renforcée pour les femmes

La précarité les affecte déjà plus. Le chômage des femmes est supérieur à celui des hommes dans toutes les tranches d'âge. Malgré une meilleure formation et une meilleure réussite scolaire, les jeunes femmes ont un taux de chômage supérieur de 3 points à celui des jeunes hommes, et ce chiffre est largement supérieur dans la catégorie des jeunes immigré-es. Chez les jeunes actifs de moins de 25 ans, 36% des jeunes femmes sont en situation de chômage ou de sous-emploi (surtout temps partiel imposé) et 25% des jeunes hommes.

Les gouvernements successifs ont encouragé le retrait partiel ou total des femmes par des dispositifs spécifiques telles que l'Allocation parentale d'éducation ou récemment le congé parental d'éducation.

Et maintenant, le plan Borloo propose des emplois à la personne, temporaires, encore assumés par des femmes dans des conditions de très grande précarité et sans formation. Alors que parallèlement on restreint l'embauche dans la Fonction publique, traditionnellement très féminisée.

... avec en prime, le harcèlement au travail

Le harcèlement moral, psychologique et sexuel, qu'il soit le fait de supérieurs, collègues, clients ou usagers, est une face souvent cachée des relations dans le travail. Même si la loi les protège en théorie, bien peu de femmes portent plainte par crainte d'un licenciement et/ou de ne pas trouver de témoins. La plupart démissionnent.

La précarisation va encore plus fragiliser les femmes et les rendre plus vulnérables à ces pratiques. L'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour venir en aide aux femmes victimes de violences rend d'autant plus difficile leur insertion professionnelle.

Chirac a promis d'arriver à l'égalité professionnelle en cinq ans. Vaine promesse alors que le gouvernement ne fait en réalité qu'accentuer la précarité d'un grand nombre, dont beaucoup de femmes, mères isolées, immigrées. La stratégie libérale sait très bien utiliser les inégalités entre les sexes pour tirer tout le monde vers le bas. C'est l'égalité par le bas !

**NOUS DEVONS TOUTES ET TOUS NOUS MOBILISER,
SI NOUS GAGNONS POUR LES FEMMES, NOUS GAGNERONS POUR TOUS**

Partage des tâches domestiques entre hommes et femmes

Services publics gratuits, de qualité, avec personnel mixte : défense des maternelles, crèches gratuites, amélioration en nombre et en qualité des maisons de retraite, de l'hôpital public...

Réduction importante et égalitaire du temps de travail, contre le travail à temps partiel imposé

Rattrapage immédiat des salaires des femmes, SMIC à 1500 euros

Retrait des dispositifs CNE (contrat nouvelles embauches), CPE (contrat premier emploi),

Pour une loi cadre contre les violences faites aux femmes qui garantisse le maintien de leur contrat de travail et du salaire

Pour combattre la précarité :

- De vrais emplois de qualité (des CDI à temps complet),**
- Une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous,**
- Abrogation de la réforme Fillon sur les retraites.**

**COLLECTIF
NATIONAL
POUR
LES DROITS
DES FEMMES**

VIVE L'AUTONOMIE FINANCIERE DES FEMMES !

Collectif National pour les Droits des Femmes, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris <colcadac@club-internet.fr>